7 Plateau du golfe du Lion – Zone Économique Exclusive

1. Présentation de la zone

En veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement de l'éolien offshore flottant, renforcer la compétitivité des filières halieutiques et la compatibilité des usages.

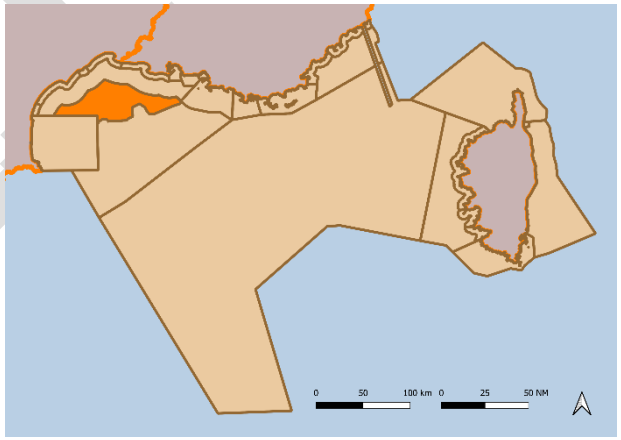

La zone couvre environ 3000 km².
La zone est couverte à 96% d'aires marines protégées.
La zone n'est pas couverte par des zones de protection forte.

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont…

a. Description de la zone

La zone est bordée au Sud-Ouest par le périmètre du parc naturel marin, au Sud par les canyons du plateau du Golfe du Lion et au Nord par la limite des eaux territoriales.

Projet

b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)
- Canyons du Golfe du Lion - Centre et Nord-Est (34)

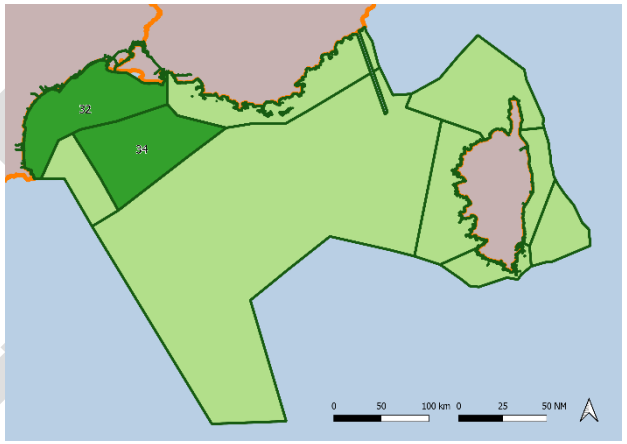

Projet

c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Grands dauphins du golfe du Lion (FR9712018)

d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

e. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- SDAGE Rhône-Méditerranée
- Plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion valant DOCOB des sites Natura 2000 inclus dans son périmètre, et carte des vocations (p 603) ;

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

f. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

- Règlement (UE) 2015/2012 du parlement européen et du conseil du 28 octobre 2015 modifiant le règlement UE 1343/2011 concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches de Méditerranée),
- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.

Autres dispositifs :

Projet

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

Direction interrégionale de la mer Méditerranée

Carte de l'existant du plateau du golfe de Lion - Zone Économique Exclusive

Document Stratégique de Façade Méditerranée

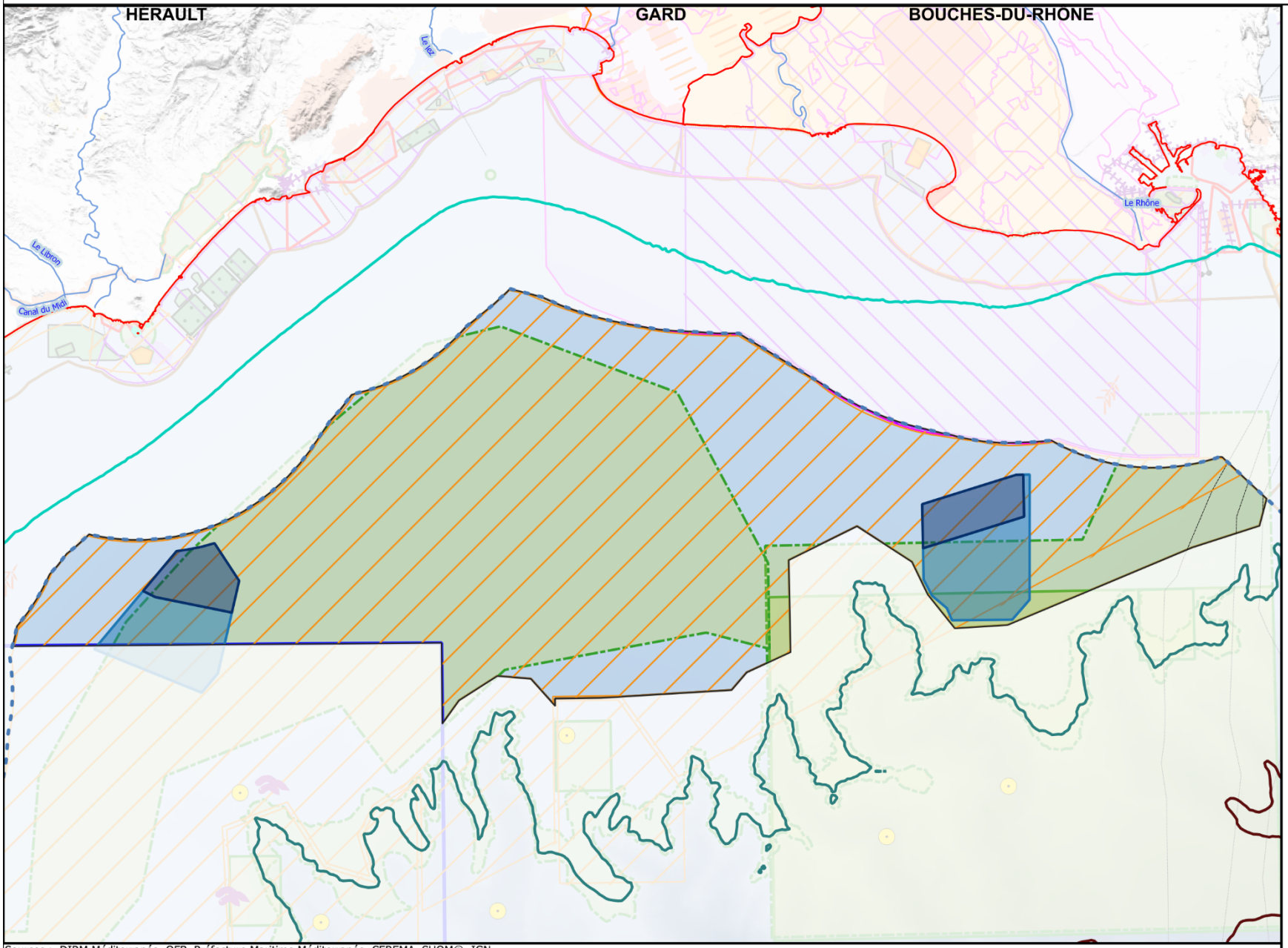

Limites administratives

- Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
- Limites régionales
- Limites départementales

Aires marines protégées

- Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore

Bathymétrie

- Isobathe 50 m
- Isobathe 200 m
- Isobathe 1500 m

Réseaux trophiques

- Principaux fleuves

Éolien en mer

- Zones de projet éolien (AO6 + extension)

Zones réglementées

Arrêtés de règlementation des pêches

- Interdiction permanente
- Interdiction saisonnière

Interconnections

- Câbles et conduites sous-marines

Sources : DIRM Méditerranée, OFB, Préfecture Maritime Méditerranée, CEREMA, SHOM®, IGN, EMODNet, Sandre, Andromède Océanologie.
Projection : EPSG : 2154
Auteur : DIRM Méditerranée; Production : mai 2024

0 12,5 25 km

0 3,5 7 10,5 14 Nq

2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolinaires réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024[1]. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques		Description	Qualification
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Tourbillon récurrent à l'Ouest du golfe du Lion. Tourbillons en limite de plateau.	**Fort**
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Panaches Fluviaux	**Fort**
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	**Fort**
Habitats benthiques et structures geomorphologiques	Structures géomorphologiques particulières	Dunes hydraulique du plateau.	**Majeur**
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé Fonds détritiques du bord de plateau	**Majeur**
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	**Fort**
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite roussette, rouget de vase, chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge	**Fort**
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Densité toutes espèces Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli Secteurs d'alimentation des puffins de Scopoli	**Majeur**
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Grande cigale & Datte de mer	

[1] Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

Projet

Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin en particulier à la côte.	**Fort**
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. (alimentation, hivernage et zone de ponte en zone côtière)	

b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un soucis d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.
Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de *whale watching*		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes, etc.)		
Activités nautiques motorisées (plaisance, jet ski, etc.) dont rejets		
Activités nautiques motorisées - Ancrage/mouillages forains		Inexistant
Activités nautiques non motorisées (voile, paddle, planche à voile, etc.)		Inexistant
Activités sur les plages (baignade, char à voile, etc.)		Inexistant
Agriculture		Inexistant
Aquaculture		Inexistant
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)		Inexistant

Câbles dont atterrage et canalisations (eaux douces)	Des câbles sont présents dans cette zone, et les raccordements des parcs éolien commerciaux pourront traverser également cette la zone	Faible.
Construction navale		Inexistant
Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien	Les futures zones pour le développement des éoliennes sont prévues dans cette zone.	Fort
Energie marine renouvelable - Thalassothermie		Inexistant
Pêche à pied		Inexistant
Pêche de loisir		Inexistant
Pêche professionnelle arts dormants	La pêche professionnelle est présente dans cette zone, mais moins que la zone 6. Une grande partie de la zone est couverte par le plan de gestion de pêche WestMed, impliquant une fermeture saisonnière, principalement sur les stocks démersaux.	Fort
Pêche professionnelle arts trainants		
Plongée sous-marine, *snorkelling*, apnée (hors ancrage)		Inexistant
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)		Inexistant
Rechargement de plages		Inexistant
Récifs artificiels		Inexistant
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales		Inexistant
Tourisme côtier		Inexistant
Survol aérien		Inexistant
Transport de passagers / Navettes maritimes		Inexistant
Transport de passagers / Promenade en mer		Inexistant
Transport maritime commerce	Des axes maritimes pour les cargos et tankers sont présents dans la zone, au départ des ports de Port-Vendres, Port-La-Nouvelle et de Sète et également depuis ports de la région PACA à savoir Fos et Marseille avec un axe majeur en direction de Barcelone et du détroit de Gilbraltar.	Majeur
Transport maritime passagers croisière	Des axes maritimes pour les passagers sont présents dans la zone, au départ de Sète, et très à la marge de Port-Vendres.	Majeur

c. Enjeux transversaux

Malgré la présence d'une zone au large, différents enjeux existent cependant :

- Enjeu majeur de transformation des paysages, du fait de l'implantation des parcs éoliens en mer :
  - transformation des paysages vus depuis la terre
  - transformation des paysages vus depuis la mer
- Enjeu de composition de ces nouveaux paysages :
  - d'une part, le paysage de jour
  - d'autre part, le paysage de nuit (balisage des éoliennes ; balisage différentiel)

Projet

3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage / Patrimoine	Risques
Accompagner le développement de nouvelles activités (dont EMR)	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver les paysages sous-marins, tout particulièrement les zones de roches isolées et les dunes sableuses	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Favoriser l'innovation technologique durable	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies	Optimiser la conception des nouvelles installations pour maîtriser les nouveaux paysages de la mer et de la terre et en réduire l'impact : conception globale à l'échelle du golfe du Lion ; trame harmonisée ; parcs compacts.	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle et de loisir	Prendre en compte les effets cumulés		Limiter l'artificialisation des espaces maritime en lien avec le développement des EMR
Prévoir un retour d'expérience sur les comportements des ressources halieutiques face aux différentes pression	Organiser les réglementations des pêches au sein des parcs		
Accompagner un développement durable du trafic maritime en lien avec la préservation de la biodiversité	Organiser les réglementations de la pêche au sein des parcs		
Ensouiller, lorsque les conditions le permettent, les câbles de raccordement à une profondeur permettant la coactivité, dans le respect des habitats	Conserver les dunes sableuses sous-marines profondes.		
Assurer la compatibilité des usages entre l'éolien et la pêche			

Projet